Information

Les organisations syndicales d'employeurs et de salariés de la Branche des prestataires médico-techniques (CCN 1982) ont le plaisir de vous informer qu'en date du 28 mai 2025 France Compétences a validé et enregistré au RNCP le **nouveau CQP d'Intervenant médico-technique à domicile.**

Retrouvez toutes les informations sur ce CQP en cliquant sur le lien ci-dessous :

https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/40657/

La Branche travaille actuellement à la finalisation du cahier des charges pour organiser l'appel d'offres des organismes de formation qui devront candidater pour être habilités à la délivrance de cette formation.

Les organismes de formation intéressés sont invités à se faire connaitre auprès de secretariat@branche-dmt.fr afin d'être destinataire du cahier des charges finalisé.

Dès la phase d'habilitation terminée, la liste des organismes retenus sera rendue publique.

Nous ne manquerons pas de vous informer de la date à laquelle les premières sessions de formation seront ouvertes à l'inscription.